

Monsieur Gérard PIEL
Conseiller municipal d'Antibes
Conseiller régional – Président du groupe Front de Gauche

Antibes, le 12 octobre 2013

Objet : Communiqué de presse

La dérive de Jean Leonetti

Les accords de Schengen qui permettent aux citoyens européens de circuler librement en Europe ont été signés en 1985. Ils ont entrés en vigueur en 1990 et depuis cette date ils n'ont pas été remis en question, que le gouvernement soit socialiste ou UMP y compris quand Jean Leonetti était ministre des Affaires européennes.

Comment peut-il laisser penser que les Roms citoyens européens sont hors-la-loi ?

Mais cela n'est rien comparé à sa sortie digne du FN ou de Christian Estrosi : il fait appel aux Antibois pour que ceux-ci dénoncent les Roms quand ils les aperçoivent !

Cela s'appelle de la délation.

De plus, il précise que ce sont des délinquants.

Est-ce que Jean Leonetti, lui-même hors-la-loi SRU avec 7% de logements sociaux au lieu des 25% légaux, souhaite que la délation s'applique à tous les délinquants ? Par exemple, les délinquants fiscaux ou immobiliers ?

Pourquoi Jean Leonetti ne participe-t-il pas aux réunions en préfecture où s'effectue le travail de la mise en place du dispositif d'intégration pour cette soixantaine de personnes dont une majorité d'enfants scolarisés.

En réalité, au-delà des Roms, Antibes est devenu un territoire où se pratique l'apartheid social ! Pauvres, salariés, modestes retraités, jeunes sont de moins en moins tolérés dans cette ville.

Il est temps qu'on traite les vraies questions de l'emploi, du droit au logement pour tous, des transports collectifs, etc.

Quant à moi, mon credo reste l'Humain d'abord.

Gérard PIEL